

COMMUNIQUÉ DE PRESSE État de Vaud

Bilan 2024 des accidents de la circulation dans le canton de Vaud

La tendance de diminution générale des accidents sur les routes vaudoises se poursuit avec une année 2024 en baisse par rapport à l'année 2023. Cette diminution est principalement attribuable à une réduction du nombre d'accidents avec dommages matériels. Les accidents mortels sont également en diminution avec 28 accidents et 29 victimes. Les polices vaudoises vont poursuivre leurs actions de prévention et de répression pour continuer à rendre plus sûrs les déplacements de la population, quel que soit le moyen de transport utilisé.

En 2024, les polices ont recensé 4082 accidents de la circulation dans le canton de Vaud. Cela représente une diminution générale de 1,9% (-77 accidents) par rapport à 2023. Cette baisse est essentiellement due à une diminution de 2,9% des accidents avec dommages matériels (-73 accidents). Pour la cinquième année consécutive, le volume des accidents avec dommages matériels est inférieur à la moyenne des 10 dernières années, ceci malgré l'augmentation du nombre de véhicules en circulation (55'420 de plus sur les routes depuis 2015).

Les accidents avec personnes décédées sont légèrement en diminution (-6 accidents). Ainsi, 29 personnes au total ont trouvé la mort sur les routes vaudoises. Parmi ces décès, on comptait 9 automobilistes, 9 motocyclistes, 6 cyclistes (dont 2 avec des e-bikes), 3 piétons et 2 personnes ayant utilisé un autre véhicule motorisé. La police constate une stabilité des accidents avec blessés graves 377 en 2024 (-7 accidents / 384 en 2023) et des accidents avec blessés légers 1251 en 2024 (+9 accidents / 1242 en 2023).

Comme pour les trois années précédentes, la cause principale pour l'ensemble des accidents de la circulation en 2024 reste « l'inattention ou distraction ». Elle est suivie par « l'influence de l'alcool » et la « vitesse inadaptée ». Les accidents mortels sont principalement causés par la « vitesse inadaptée » et les accidents avec victimes par « l'inattention ou distraction ».

Au cours de l'année 2024, les polices vaudoises ont poursuivi leurs actions ciblées contre l'inattention et la distraction au volant. Elles ont sanctionné 451 automobilistes

pour des infractions en lien avec l'inattention et la distraction au volant, dont 275 sur une autoroute, 165 en localité et 11 hors localité. De plus, 1400 automobilistes ont reçu une amende d'ordre en lien avec l'utilisation d'un téléphone sans dispositif mains libres (135 sur une autoroute, 1218 en localité et 47 hors localité).

En 2024, les polices vaudoises ont poursuivi les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants, non conformes et modifiés. Avec l'appui du Service des automobiles et de la navigation (SAN), elles ont effectué dans ce cadre 18 contrôles de circulation spécifiques. Au total, sur les 806 véhicules contrôlés, 290 ont été dénoncés et jugés non conformes (infractions à l'OETV, bruit excessif, etc.). Lors de ces contrôles, mais également tout au long de l'année, 44 véhicules ont été saisis et 86 jeux de plaques ont été retirés pour cause de véhicules impropres à la circulation.

La police cantonale vaudoise a également augmenté ses contrôles, notamment ceux relatifs à la vitesse. Ainsi 1'343'775 véhicules ont été contrôlés en 2024 avec 144'852 amendes d'ordre, 3944 contraventions et 1008 délits.

L'augmentation du nombre de véhicules sur les routes vaudoises est un enjeu de taille pour les polices vaudoises. Dans ce contexte, elles organiseront des campagnes de prévention avec divers partenaires au cours de l'année 2025. L'accent sera mis sur l'importance de dégager intégralement les véhicules du givre et de la neige qui les recouvrent, la nécessité de consacrer toute son attention à la route, le bon usage des trottinettes électriques, les trajectoires de sécurité pour les motocyclistes, la sécurité sur les chantiers routiers, les risques liés à la rentrée scolaire, l'utilité de porter un gilet de sécurité et les risques liés à la consommation d'alcool au volant.

Lausanne : baisse du nombre d'accidents

Sur le territoire lausannois, les constats d'accidents de la circulation ont connu une baisse de 3,9% en 2024, avec 997 cas (1038 en 2023). Le constat est identique pour les piétonnes et piétons impliqués, hors engins assimilés à des véhicules sur la route (EAV), avec 55 cas, ce qui équivaut à une baisse de 3,5%. En ce qui concerne les accidents de cycles et de e-bikes, la situation est en hausse avec 110 accidents (90 en 2023), le chiffre reste toutefois inférieur à celui des années précédentes (2022 : 117, 2021 : 113). En tout, sur le territoire lausannois, 350 personnes ont été légèrement blessées, contre 335 en 2023, ce qui représente une augmentation de 4,5%. Les blessées et blessés graves sont légèrement en baisse, passant de 69 à 68 cas (-1,4% par rapport à 2023). Un accident mortel en ville reste malheureusement à déplorer (2023 : 2).

La police a effectué 7727 contrôles de vitesse en 2024 au moyen d'appareils mobiles (2023 : 6404) ; 101'139 conductrices et conducteurs ont été dénoncés, dont 9 chauffards au sens du programme de sécurité routière Via Sicura (2023 : 10). Une baisse des amendes d'ordre a été constatée avec 321'106 contraventions (-3,5% par rapport à 2023), dont 141'427 pour du stationnement (-6,1% par rapport à 2023). Les contrôles liés aux nuisances provoquées par les véhicules bruyants et les comportements inadéquats se sont poursuivis l'année dernière. 195 contrôles de circulation spécifiques ont été menés dans ce cadre (2023 : 240), au cours desquels 202 contrevenances et contrevenants (127 véhicules quatre roues et 75 deux roues) ont été dénoncés (2023 : 259).

Durant l'année 2024, la Police municipale de Lausanne a poursuivi son engagement en matière de prévention routière en participant activement aux campagnes de la prévention coordonnée vaudoise. Plusieurs actions ont été menées, notamment sur la visibilité des usagères et usagers, la sécurité aux abords des écoles et la cohabitation entre les différents modes de transport. Des campagnes spécifiques ont ciblé la mobilité douce, avec des actions pour libérer les trottoirs des trottinettes électriques et favoriser l'usage correct des sas vélos en ville.

Pour l'année en cours, la Police de Lausanne poursuivra ses efforts en adaptant ses actions aux défis propres à la circulation en milieu urbain. Une présence renforcée en centre-ville permettra d'accentuer les contrôles de circulation, notamment pour lutter contre les nuisances sonores et les comportements inadaptés sur la voie publique. Des contrôles de vitesse, fixes et mobiles, seront menés afin de détecter et dénoncer les chauffards. En parallèle, les campagnes de prévention continueront de sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques, avec une attention particulière sur la régulation de la présence des trottinettes électriques sur les trottoirs et le respect des règles par les cyclistes. L'ensemble de ces mesures vise à favoriser une meilleure cohabitation entre les différents usagers et à assurer des déplacements plus sûrs et fluides en ville.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 mars 2025

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DJES, Jean-Christophe Sauterel, directeur prévention et communication, Police cantonale, [021 644 80 22](tel:0216448022)

Michel Gandillon, remplaçant du chef de la communication, Police municipale de Lausanne, [021 315 39 02](tel:0213153902)

LIEN(S)

[Statistiques vaudoises de la criminalité et de la circulation](#)

TÉLÉCHARGEMENT(S)